



POLE ENFANCE JEUNESSE

Information Rentrée 2024/2025

Dossier/Réservations/Règlement

- Accueils matin/soir (garderie)
- Restauration scolaire
- Accueil de loisirs du mercredi + vacances

Contact :

Pole Enfance Jeunesse

Mairie de Plogonnec

Mail : periscolaire@plogonnec.fr ou enfance-jeunesse@plogonnec.fr

Tel : 02-98-91-72-06

Informations, documents à télécharger...:

Site internet de la commune Plogonnec.fr

Application smartphone [CityAll / Plogonnec](#)

Pages FB : [alshdeplogonnec](#) et [Restaurant-Scolaire-Plogonnec](#)

Accès portail parents :

<https://parents.logiciel-enfance.fr/plogonnec>



1. Dossier d'inscription

RENOUVELLEMENT

= **Mon enfant était inscrit aux services périscolaires en 2023/2024**

Les renseignements sont conservés sur votre accès « portail parents » (coordonnées, informations de santé...).

Il est simplement demandé de **valider la fiche enfant et d'accepter les conditions générales (règlement-tarifs...)**, après avoir, si nécessaire, indiqué les changements éventuels sur votre dossier (*adresse, numéro de téléphone, particularités...*).

A compter du 04/07/2024, les réservations sur le portail parents sont possibles uniquement après validation des fiches enfants et acceptation des conditions générales 2024/25..

NOUVELLE INSCRIPTION

= **Mon enfant n'a jamais fréquenté les services périscolaires municipaux**

Un accès au portail parents a été ouvert pour tout élève inscrit en 2024/25 (inscription faite avant le 4/7/2024).

Pour les demandes arrivant ultérieurement, une fiche de pré-inscription est à compléter sur place à l'accueil Mairie (ou par échange de mail : enfance-jeunesse@plogonnec.fr). Un accès sera créé au portail parents à partir des éléments renseignés (informations/liens de connexion communiqués par mail - SPAM à contrôler éventuellement-)

2. Réservations

Les réservations souhaitées sont ensuite à renseigner en ligne (restaurant scolaire, accueil périscolaire « garderie », accueil de loisirs).

<https://parents.logiciel-enfance.fr/plogonnec>

(ID : mail communiqué aux services/MDP : à créer ou réinitialiser si perdu)



3. Memento règlement/modalités d'inscription

RESTAURANT SCOLAIRE

FORMULE ANNUELLE :

Inscription [via le PORTAIL PARENTS](#)

Repas facturé 3.83€ (4.41€ pour les résidents hors commune)

Annulation/modification possible si prévisible d'un mois sur l'autre. A renseigner [au plus tard le 28 du mois précédent](#)

FORMULE MENSUELLE :

Inscription d'un mois sur l'autre, [au plus tard le 28 du mois précédent](#) [via le PORTAIL PARENTS](#)

Repas facturé 3.83€ (4.41€ pour les résidents hors commune)

FORMULE OCCASIONNELLE :

Inscription ponctuelle, non prévisible d'un mois sur l'autre.

A faire par mail à periscolaire@plogonnec.fr

Repas facturé 5.56€

Absences :

1^{er} jour d'absence facturé, jours suivants décomptés

(pas de justificatif à prévoir).



ACCUEIL PERISCOLAIRE (matin/soir, jours d'école)

Inscription possible d'une semaine sur l'autre, au plus tard le [VENDREDI MIDI](#) pour la semaine suivante. A effectuer [sur le PORTAIL PARENTS](#)

Facturation selon Quotient Familial (Cf. grille tarifaire), pour familles de Plogonnec, ayant communiqué leur numéro d'allocataire CAF ou dernier avis d'imposition. Tarif 7 sans information transmise ou pour résidents hors commune. *Le tarif selon QF est mis à jour mensuellement.*

Point de vigilance : Pénalité pour non réservation (si 5 présences ou + non réservées/mois) ou retard des parents, impactant l'heure de fermeture de la structure (18h45 au Bourg, 18h30 à St Albin).

ALSH mercredi et vacances scolaires (accueil de loisirs)

Mercredis : Inscription possible d'une semaine sur l'autre, SELON LES PLACES DISPONIBLES, au plus tard le [VENDREDI MIDI](#) pour la semaine suivante. A effectuer [sur le PORTAIL PARENTS](#)

Vacances scolaires : Inscription possible SELON LES PLACES DISPONIBLES, au plus tard à 2 semaines du début des vacances et selon dates fixées pour juillet-aout (mi-juin). A effectuer [sur le PORTAIL PARENTS](#)

Voir le document « récapitulatif dates d'inscription 2024/25 »

Facturation selon Quotient Familial (Cf. grille tarifaire) pour familles de Plogonnec ayant communiqué leur numéro d'allocataire CAF ou dernier avis d'imposition. Tarif 7 sans information transmise, ou pour résidents hors commune. *Le tarif selon QF est mis à jour mensuellement.*

Absences : Cf règlement.



La grille tarifaire et le règlement des services périscolaires municipaux pour 2024/2025 ont été validés au Conseil Municipal du 17/05/2024 et sont disponibles sur le portail parents ou en Mairie.

Les services municipaux sont à votre disposition
pour tout complément d'information
ou accompagnement dans les démarches
(contacts en première page).



*Une porte ouverte est organisée à l'accueil périscolaire du bourg
le samedi 7 septembre entre 14h à 17h
-pendant le forum des association qui aura lieu en face-
(découverte des locaux, rencontre de l'équipe, informations diverses).
Vous y êtes bienvenus !*

